
Fondation
de la SSS de l'Énergie
Dons
planifiés

La Fondation de la SSS de l'Énergie a pour mission de solliciter la participation financière de la communauté afin d'investir dans des projets déterminants qui **améliorent la qualité et l'accessibilité des soins de santé** offerts à Shawinigan.

« Consentir un don planifié est assurément l'une des meilleures façons de démontrer votre générosité envers vos proches et la collectivité tout en bénéficiant d'avantages fiscaux considérables. C'est à ce nouveau projet que la Fondation de la SSS de l'Énergie vous convie : **penser non seulement au patrimoine que vous souhaitez léguer à vos enfants et petits-enfants, mais aussi à comment l'optimiser pour qu'il véhicule vos valeurs.** »



Madame Amélie Vallée
Directrice générale
Fondation de la SSS de l'Énergie

Votre don planifié peut revêtir plusieurs formes dont notamment celles-ci :

RENTE VIAGÈRE
DON TESTAMENTAIRE
DON DE REER OU FERR
DON D'ASSURANCE-VIE
DON DE VALEURS MOBILIÈRES

La Fondation de la SSS de l'Énergie **agit comme un chef de file philanthropique en matière de santé à Shawinigan** en s'associant aux grands enjeux prioritaires au sein des établissements qu'elle dessert, dont notamment ceux-ci :



Centre régional de santé mentale



Hôpital du Centre-de-la-Mauricie



Centre d'hébergement Laflèche



Centre d'hébergement Saint-Maurice

Écrire un chapitre d'espoir *pour notre communauté*

« Ayant la chance de pratiquer ici depuis 20 ans, je ressentais le profond désir de remercier ma communauté pour tout ce qu'elle m'a apporté. Les gens d'ici m'ont fait confiance en tant que notaire et m'ont tant donné ; savoir que le fruit de mon travail va veiller sur leur santé en retour m'apporte une paix d'esprit extraordinaire. C'est un juste retour des choses. De par ma profession, j'aide régulièrement des clients à planifier leurs successions. Cependant, il y a une grande différence entre connaître la théorie juridique et faire soi-même la démarche. Vivre ce processus de l'intérieur m'a permis d'en réaliser toute la simplicité et la portée.

Mon conseiller m'a démontré que le don planifié était la voie parfaite pour concrétiser ma gratitude. **Mon choix s'est arrêté sur le don d'une police d'assurance-vie, car cet outil offre un effet de levier exceptionnel.** En payant des primes mensuelles tout à fait abordables aujourd'hui, je m'assure que la Fondation recevra un capital important le moment venu. C'est une formule magique qui permet de transformer de petits montants actuels en retombées majeures pour la santé et le bien-être des gens d'ici.

Ce qui surprend le plus, c'est la flexibilité de cette démarche. On a souvent l'impression qu'un don doit être immédiat et liquide, mais l'assurance-vie prouve qu'on peut planifier un geste d'une immense générosité sans pour autant compromettre sa sécurité financière actuelle ou l'héritage de ses proches. De plus, la fiscalité canadienne encourage fortement la philanthropie en permettant d'optimiser la succession : on réduit l'impôt à payer pour en donner plus à une cause qui nous tient à cœur.

L'assurance-vie décuple véritablement les moyens. Elle m'a permis de passer du statut de donatrice ponctuelle à celui de véritable bâtisseuse pour l'avenir de nos services de santé locaux. Donner de façon planifiée, c'est écrire dès aujourd'hui un chapitre d'espoir pour la santé de notre communauté de demain. »

Me Karine La Haye
Notaire et donatrice



Exemples - *Don d'assurance-vie*

Exemple *de Sylvie*

LE DONATEUR EST PROPRIÉTAIRE DE LA POLICE D'ASSURANCE-VIE ET LA FONDATION DE LA SSS DE L'ÉNERGIE EN EST BÉNÉFICIAIRE

Sylvie, âgée de 50 ans et en bonne santé, souscrit une police d'assurance sur sa vie d'une valeur de 100 000 $ en nommant la Fondation de la SSS de l'Énergie à titre de bénéficiaire à son décès. Pour ce faire, elle paiera des primes annuelles de 2 000 $ pendant une période de 10 ans. Comme elle a choisi de demeurer propriétaire de la police, elle demeure libre de changer son bénéficiaire si elle le désire éventuellement. Elle n'aura aucun avantage fiscal de son vivant, mais sa succession recevra un reçu d'impôt de 100 000 $ pour don lors de son décès, si la Fondation de la SSS de l'Énergie est alors toujours bénéficiaire.

Exemple *de Martin*

LA FONDATION DE LA SSS DE L'ÉNERGIE EST PROPRIÉTAIRE ET BÉNÉFICIAIRE DE LA POLICE D'ASSURANCE-VIE

Martin a 44 ans et est aussi en bonne santé. Il décide de soutenir la Fondation de la SSS de l'Énergie au moyen d'une nouvelle police d'assurance sur sa vie d'une valeur de 100 000 $. Les primes annuelles se situent à 2 200 $ pour une période de 10 ans. Cependant, Martin a choisi de donner sa police à la Fondation de la SSS de l'Énergie, qui en sera propriétaire et bénéficiaire. Ce don et le bénéficiaire seront irrévocables. Il n'aura aucun avantage fiscal lors de son décès, mais recevra un reçu d'impôt de 2 200 $ pour don, chaque année pour le paiement de la prime.

	CAS DE SYLVIE	CAS DE MARTIN
Qui est le propriétaire du contrat d'assurance-vie?	Sylvie	La Fondation de la SSS de l'Énergie
Qui est le bénéficiaire du contrat d'assurance-vie?	La Fondation de la SSS de l'Énergie (si non modifié par Sylvie)	La Fondation de la SSS de l'Énergie
Qui paiera les primes?	Sylvie	La Fondation de la SSS de l'Énergie (avec le don de Martin)
Quel reçu pour don de bienfaisance recevront-ils?	Reçu de 100 000 $ émis à la succession de Sylvie	Reçu de 2 200 $ annuellement pour un paiement de prime

Guider la générosité, *pérenniser le patrimoine*



Mme Mélissa Matteau Casabon
Conseillère en gestion de patrimoine et gestionnaire de portefeuille
Financière Banque Nationale, Équipe Matteau Casabon Lacerte

« Au quotidien, ma mission consiste à vulgariser les concepts financiers pour aider mes clients à prendre des décisions éclairées.

Les réflexions entourant la transmission des avoirs ou la répartition du patrimoine soulèvent inévitablement des questions cruciales : comment donner efficacement et par où commencer? C'est l'occasion d'ouvrir la discussion **sur des avenues fiscales avantageuses** qui gagnent à être connues et qui piquent toujours la curiosité des familles.

Le droit fiscal canadien offre de formidables leviers pour soutenir une cause. On peut penser aux crédits d'impôt immédiats, mais aussi à des stratégies plus pointues comme la réduction des obligations fiscales au décès sur les fonds **enregistrés (REER/FERR)** ou l'**exemption complète du gain en capital** lors du transfert d'actions boursières.

Plutôt que de balayer ces options du revers de la main en croyant qu'elles exigent un patrimoine hors norme, il suffit d'amorcer une analyse avec son professionnel financier. En modélisant des scénarios personnalisés, on découvre **comment maximiser la part léguée à la communauté sans bousculer la sécurité de ses héritiers.**

Au bout du compte, cette démarche dépasse largement la simple comptabilité. **C'est un privilège unique de propulser une cause et de suivre son évolution.** C'est le pouvoir de laisser, après notre départ, une empreinte durable qui continuera d'améliorer des vies, **une personne à la fois. »**



L'importance *de planifier son geste*

M. Jean-François Laforme
Planificateur financier
IG Gestion privée de patrimoine

« Dans ma pratique, le sujet des dons planifiés s'invite **tout naturellement lorsque nous abordons la planification successorale.** Quand un client exprime le souhait de laisser un héritage ou de soutenir à long terme une cause qui lui tient à cœur, j'en profite pour lui expliquer qu'il existe **plusieurs façons de bien structurer ce geste.** Les gens sont d'ailleurs souvent surpris de découvrir **l'éventail des possibilités qui s'offrent à eux.**

Pour moi, il est primordial de **démystifier l'idée qu'un don planifié est réservé uniquement aux gens très fortunés.** Ce n'est vraiment pas le cas. À partir du moment où le désir de donner est présent, peu importe le montant, il vaut la peine de regarder comment le faire **intelligemment.**

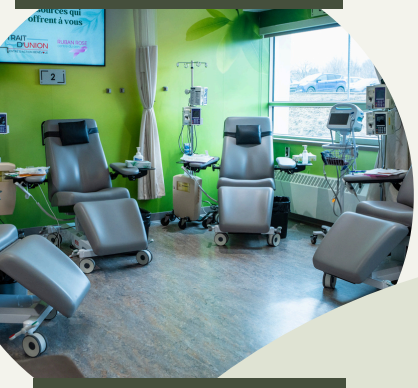
En y réfléchissant à l'avance, on peut mieux utiliser les sommes déjà disponibles et **augmenter de façon significative les effets positifs** pour l'organisme choisi, **sans pour autant exiger un plus gros effort financier.**

C'est une démarche gratifiante qui permet de faire une réelle différence, tout en respectant **sa propre situation financière et l'avenir de sa famille.**

S'il fallait résumer ma pensée simplement, je dirais que lorsqu'on a le désir de donner, l'important n'est pas seulement combien on donne, **mais comment on le donne.** Planifier permet de maximiser la portée de votre générosité plutôt que de la laisser s'évaporer en impôts. »

Faire la différence, *ici.*

Hôpital du Centre-de-la-Mauricie



Département d'hémato-oncologie Desjardins

D'année en année, nous constatons que les personnes qui croient en notre mission se multiplient. Chaque geste est **une pierre ajoutée à ce que nous construisons ensemble : des soins de qualité, accessibles et plus humains pour les gens de chez nous.**

En choisissant de faire un don planifié, vous **inscrivez votre générosité dans la durée.** Vous nous permettez non seulement de poursuivre notre mission, mais aussi de **préparer l'avenir, en nous donnant les moyens de répondre aux besoins des générations qui suivront.**

Votre soutien pourra se traduire par de nouveaux **équipements médicaux, des milieux de soins plus accueillants et des projets qui améliorent le quotidien** des usagers et de leurs proches. Derrière chacune de ces réalisations, il y aura un peu de vous, de vos valeurs et de cette volonté de prendre soin des autres.

C'est comme **une réaction en chaîne de bienveillance**, où chaque geste en rend un autre possible, créant ainsi de petites merveilles dans le quotidien des gens de chez nous.

Nous sommes fiers de ce que nous bâtissons ensemble et reconnaissants de pouvoir envisager la suite à vos côtés. Votre confiance demeure notre plus grande force. Grâce à vous, ce que nous construisons aujourd'hui pourra continuer de faire du bien, **longtemps.**

Centres d'hébergement Laflèche et Saint-Maurice



Clowns thérapeutiques

Hôpital du Centre-de-la-Mauricie



Appareil de dépistage de la surdité

Hôpital du Centre-de-la-Mauricie



Appareil réchauffe-sang

Vous avez déjà *un testament?*

« Si vous avez déjà un testament, il est tout à **fait possible d'y intégrer un don planifié**. Une rencontre avec votre notaire permettra de revoir votre situation et de déterminer s'il est opportun d'y apporter une modification ou de le mettre à jour.

Lorsque plusieurs années se sont écoulées depuis la signature de votre testament, **il est généralement recommandé de refaire un bilan patrimonial**. Cette démarche permet à votre notaire de bien vous conseiller, de tenir compte de l'évolution de votre patrimoine, de votre situation familiale et fiscale et d'adapter la rédaction du legs à votre situation et à vos volontés.

Le notaire s'assurera également d'utiliser un libellé juridique précis et adapté à votre intention, **afin que votre don soit valide, respecte vos volontés et puisse être réalisé conformément à la loi**.

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec votre notaire ou avec un notaire qualifié en planification successorale pour vous accompagner dans cette démarche. »



Me Sandy Dupuis
Notaire associée
Notaires Dumont, Dupuis, Germain, Pruneau

C'est décidé : vous voulez laisser un don testamentaire à la Fondation de la SSS de l'Énergie. Voici les renseignements que l'on pourrait vous demander pour officialiser le tout dans votre testament.

Nom officiel : Fondation de la santé et des services sociaux de l'Énergie
Numéro d'organisme de bienfaisance : 11900 0842 RR0001
Adresse : 800, 106e Avenue, Shawinigan (Québec) G9P 5H1

Peu importe où vous en êtes dans votre processus de planification successorale, nous vous recommandons fortement de communiquer avec notre directrice générale. Mme Amélie Vallée se fera un plaisir de vous guider à chaque étape et de valider le libellé à employer pour que la Fondation soit en mesure de respecter intégralement vos volontés.

Courriel : amelie_vallee_energie@ssss.gouv.qc.ca / Téléphone : 819-247-3468

Le panel d'experts
de la Fondation de la SSS de l'Énergie



M. Benoît Gosselin
Conseiller en sécurité financière
iA Groupe financier



M. Jean-François Laforme
Planificateur financier
IG Gestion privée de patrimoine



M. Marc-André Beaulieu
B.A.A., Pl. Fin., Directeur développement de marché
Planificateur financier et représentant en épargne collective
Desjardins



M. Richard Lacerte
B.A.A., Pl. Fin., CIM[MD], Conseiller en gestion de patrimoine
Financière Banque Nationale



Me Sandy Dupuis
Notaire associée
Notaires Dumont, Dupuis, Germain, Pruneau



M. Olivier Landry
CPA-CA, LL.M. Fisc, Associé
DGL-CPA



M. Guillaume Deschenes
B.A.A., Pl. Fin., Conseiller en gestion de patrimoine
Financière des professionnels



Me Sandy Harvey
Notaire

Pour consentir un don planifié à la Fondation de la SSS de l'Énergie ou pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec **Mme Amélie Vallée au 819-247-3468 ou au amelie_vallee_energie@ssss.gouv.qc.ca**

Fondation
de la SSS de l'Énergie

www.fondationssse.ca
800, 106e Avenue, Shawinigan (Québec) G9P 5H1